



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 13

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

### Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Monique BAYARD	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **Demande de garantie d'emprunt – Grand Dijon Habitat – Acquisition en VEFA de 70 logements (46 PLUS, 16 PLAI, 8 PLS) situés avenue de Langres à Dijon**

Au titre de sa délégation 2019 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par décision en date du 13 novembre, a financé Grand Dijon Habitat pour l'acquisition par VEFA de 70 logements (46 PLUS, 16 PLAI, 8 PLS) situés avenue de Langres à Dijon. Cette opération a également bénéficié du soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 748 000 € par délibération en date du 18 novembre 2021.

L'opérateur entend contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations les emprunts, d'un montant total de 5 209 987,00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLAI d'un montant de 449 573,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLAI foncier d'un montant de 497 848,00 € sur 50 ans,
- un prêt PLS « Développement Durable » (DD) 2022 d'un montant de 220 632,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLS foncier DD 2022 d'un montant de 245 217,00 € sur 50 ans,
- un prêt PLUS d'un montant de 1 884 919,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLUS foncier d'un montant de 1 456 798,00 € sur 50 ans,
- un prêt Prêt Haut de Bilan (PHB) 2.0 tranche 2019, d'un montant de 455 000,00 € sur 40 ans.

Grand Dijon Habitat sollicite la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % du montant de ces prêts qui représentent 63,57 % du coût prévisionnel d'opération (8 194 444,00 € TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°147812 en annexe signé entre Grand Dijon Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations,

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** à Grand Dijon Habitat, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total 5 209 987,00 € souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'acquisition en VEFA de 70 logements (46 PLUS, 16 PLAI, 8 PLS), situés avenue de Langres à Dijon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°147812 constitué de sept lignes. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre Grand Dijon Habitat et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN    POUR : 35  
              CONTRE : 0  
              DONT 13 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 3

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN